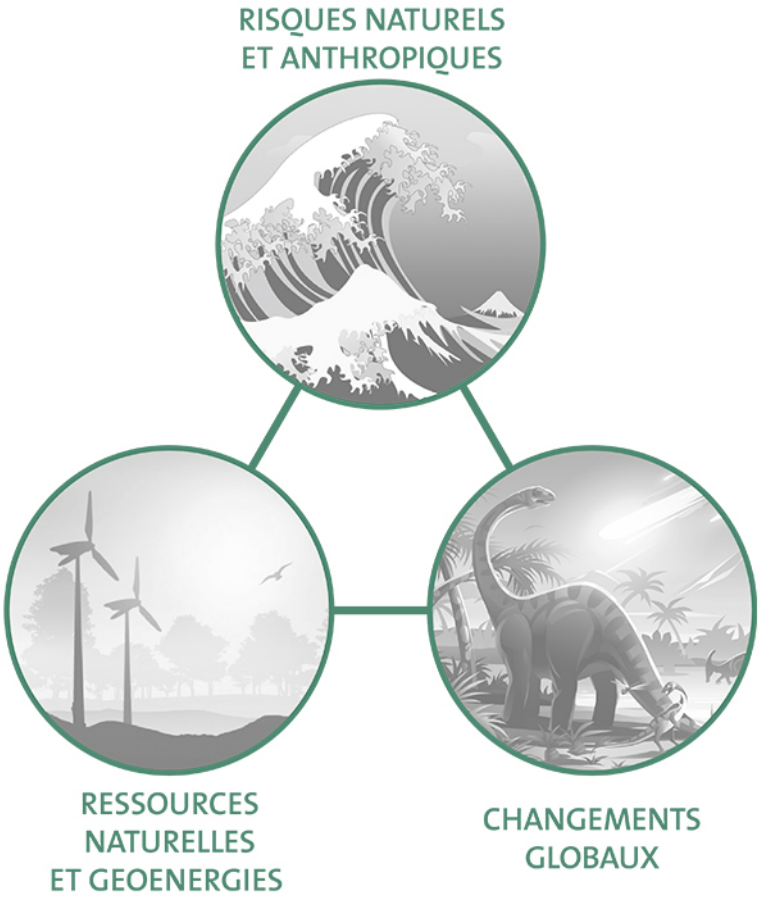

DURÉE DES ÉTUDES

3 ans (6 semestres)

LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Français
Bonne connaissance de l'anglais fortement recommandée.

CONDITIONS D'IMMATRICULATION

www.unige.ch/conditions/BA

Baccalauréat universitaire / Bachelor

LE BACHELOR EN SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

propose d'étudier les processus naturels façonnant notre planète depuis plus de 4 milliards d'années et l'incidence récente de l'activité humaine sur son devenir. Leur compréhension est indispensable pour la gestion judicieuse des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, la prévention des risques géologiques et des catastrophes naturelles, et bien d'autres thèmes encore. Ce bachelor offre la possibilité de se spécialiser dans des domaines scientifiques étroitement liés aux défis sociétaux d'aujourd'hui. Il permet d'aborder les processus géologiques actuels et anciens grâce à une approche inter- et pluridisciplinaire, donne accès à un vaste laboratoire naturel, notre planète Terre, et forme à l'utilisation de nombreuses techniques analytiques de pointe. L'enseignement théorique est complété par de nombreux travaux de terrain et de laboratoire. L'obtention du bachelor permet d'accéder aux Masters en sciences de la Terre, en sciences de l'environnement et au Master bi-disciplinaire en sciences.

PROGRAMME D'ÉTUDES

6 semestres (max. 10 semestres) | 180 crédits ECTS

Enseignements 1re année

60 crédits

Cours obligatoires et travaux pratiques, travaux de terrain:
Planète Terre; paléontologie; cristallographie; chimie pour les sciences de la Terre et de l'environnement; évolution de la vie; cartographie; mathématiques et physique, etc.

Enseignements 2e année

60 crédits

Cours obligatoires et travaux pratiques, travaux de terrain:
Géochimie; géologie structurale; pétrologie; minéralogie; chimie et biochimie de l'environnement; géophysique; micropaléontologie; géomorphologie; limnogéologie; volcanologie; sédimentologie, etc.

Enseignements 3e année

60 crédits

Cours obligatoires et travaux pratiques, travaux de terrain:
Risques géologiques; tectonique; géologie de l'environnement; écologie; paléoclimatologie; ressources minérales; méthodes d'analyse en sciences de la Terre; méthodes d'analyses environnementales; chimie et biochimie de l'environnement; bassins sédimentaires; projet de recherche, etc.

Travaux de terrain en 1e, 2e et 3e année.
Un large éventail d'excursions sur le terrain, en Suisse et en Europe, parfait la formation et encourage l'auto-apprentissage (nombre total de jours par année: 8 en 1re, 32 en 2e et 30 en 3e).

CALENDRIER ACADÉMIQUE

www.unige.ch/calendrier

MOBILITÉ

Départ possible pour une université suisse ou étrangère dès l'obtention de 60 crédits. Le règlement permet d'obtenir jusqu'à 60 crédits du bachelor à l'extérieur de la Faculté. Selon les sections, on conseille aux étudiant-es d'effectuer leur programme de mobilité soit en 2e année, soit en 3e année de bachelor, pour une durée de 2 semestres.
Pour toutes les destinations, l'étudiant-e doit s'assurer que les examens passés dans l'université d'accueil sont reconnus comme équivalents par la Faculté des sciences.

www.unige.ch/exchange

DÉBOUCHÉS ACADÉMIQUES

- Master en sciences de la Terre
- Master en sciences de l'environnement | Admission sur dossier
- Master interdisciplinaire en neurosciences | Admission sur dossier
- Master bi-disciplinaire en sciences

TAXES UNIVERSITAIRES

CHF 500.- par semestre

INSCRIPTION

Délai d'inscription: 30 avril 2024
(28 février 2024 pour les candidat-es soumis-es, d'après leur nationalité, à un visa selon les prescriptions de la Confédération)

www.unige.ch/immatriculations

CONTACTS RELATIFS AUX ÉTUDES

FACULTÉ DES SCIENCES
Sciences II
30 quai Ernest-Ansermet
1211 Genève 4

SECRÉTARIAT AUX ÉTUDES
T. +41 (0)22 379 66 62
secretariat-etudiants-sciences@unige.ch

CONSEILLER ACADÉMIQUE
Xavier Chillier
T. +41 (0)22 379 67 15
conseiller-etudes-sciences@unige.ch

SECTION DES SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Joël Ruch
T. +41 (0)22 379 66 49
Joel.Ruch@unige.ch

www.unige.ch/sciences

Tous les programmes sont susceptibles de modifications. Les règlements font foi.